

POSTULAT URGENT

Auteur Comm. SAI, par Julien Dubuis
Objet Les addictions en Valais: Réaction de la Commission SAI
Date 14.11.2017
Numéro 2.0212

Actualité de l'événement

Entretiens de la Commission SAI des 16 et 20 octobre 2017 avec les différents acteurs, à savoir les représentants de la Fondation Addiction Valais, du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), du Service de la santé publique (SSP) et du Service de l'action sociale (SAS) ainsi que de l'Association des Amis et Anciens des Rives-du-Rhône

Imprévisibilité

Les entretiens que la Commission a eus avec les différents acteurs ont donné un éclairage global de ce dossier

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Offrir aux Valaisans et aux Valaisannes une pluralité des soins en matière d'addictions et éviter que l'héritage de plus de 30 ans dans ce domaine ne passe à la trappe

A la suite des différents articles parus dans la presse ces dernières semaines, de la nomination par le DSSC d'un expert chargé de l'audit sur les concepts d'accompagnement, les prestations et le fonctionnement des structures résidentielles de la Fondation Addiction Valais et des entretiens de la Commission avec les divers intervenants dans ce dossier, la Commission SAI juge important et nécessaire que des mesures urgentes soient prises afin de garantir une offre diversifiée en matière de traitement des addictions et de ramener une certaine sérénité au sein des institutions concernées.

Conclusion

Par ce postulat urgent, la Commission SAI demande au Conseil d'Etat d'examiner les points suivants en ce qui concerne les addictions :

- Garantir la pluralité des concepts thérapeutiques, des prestations et des prises en charge, à savoir une prise en charge axée sur la limitation des risques telle que préconisée actuellement à la Fondation Addiction Valais, mais aussi une prise en charge visant l'abstinence totale de toute substance addictive telle que préconisé jusqu'à maintenant aux Foyers des Rives du Rhône
- Garantir le réseau entre les acteurs actuels du domaine des addictions et les potentiels futurs acteurs.
- Dans le cadre de l'audit du Prof. Eichenberger, mandaté par le DSSC en octobre 2017, auditionner un nombre représentatif de personnes licenciées ou ayant quitté la Fondation Addiction Valais et ce, dans tous les secteurs
- Octroi d'un mandat de prestations unique par le Service de l'action sociale. Aujourd'hui, les mandats de prestations liés aux addictions sont accordés par le SSP pour la partie ambulatoire et par le SAS pour ce qui est du résidentiel. Afin d'assurer un meilleur suivi du mandat, la Commission demande qu'un mandat de prestations unique en matière d'addictions soit accordé par le SAS.